



Comité des Sports et Loisirs de BULLION

32^{ème} BROCANTE-VIDE-GRENIERS

Samedi 31 mai 2025

(Aux Framboisines-CD132)

La Brocante de BULLION organisée par le CSL le samedi suivant l'ASCENSION s'est forgée, d'année en année une solide réputation (plus de 124 exposants en 2024).

Les intéressés, professionnels ou particuliers sont invités à faire parvenir leur réservation à l'aide du bulletin ci-dessous, **accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité et du règlement (chèque libellé à l'ordre du CSL). Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.**

En fournissant la copie de votre pièce d'identité vous acceptez le règlement de la 32^{ème} brocante-vidé-greniers du CSL

Le droit de place est fixé à **7 €** le mètre linéaire (**5 ml au minimum**). La profondeur de chaque emplacement est de 5m et permet le stationnement d'un véhicule derrière les étalages. **La longueur de la voiture ne peut être supérieure à la longueur du stand réservé** et toutes vos affaires doivent rentrer dans l'espace réservé.

Vous devez réserver et payer avant le mercredi précédant la brocante (28 mai). Pour toute demande de réservation faite **entre le 26 et 29 mai, le ml sera de 8€** vous recevrez un récépissé qui sera exigé à l'accueil. Merci de vous présenter entre 6h et 8h. En cas de non réservation et paiement préalable vous pouvez vous présenter le matin à partir de 8h et un emplacement vous sera attribué s'il reste des places disponibles, le prix sera alors de **10 € le ml.**

La vente d'objets neufs est interdite.

Toutes ventes alimentaires dont boissons sont assurées exclusivement par l'organisateur et donc la vente par les exposants est interdite.

Le CSL, organisateur de l'événement, se garde le droit d'arrêter partiellement ou totalement l'activité d'un exposant ou de procéder à son expulsion sans remboursement s'il est estimé par un membre du bureau que le règlement ci-dessus n'est pas respecté.

Tél : 06 98 35 78 00 E-mail : csl.bullion@gmail.com <http://csl-bullion.assoconnect.com>

✂

BULLETIN d'INSCRIPTION à la brocante-vidé-greniers du 31 mai 2025

NOM Prénom.....

Téléphone portable..... Registre du Commerce.....

Adresse complète.....

E-mail OBLIGATOIRE LISIBLE.....

Numéro de la pièce d'identité jointe.....

En fournissant la copie de votre pièce d'identité ou en payant vous acceptez le règlement de la 32^{ème} brocante-vidé-greniers du CSL présent ci-dessous

Longueur Véhicule(m) :.....

Descriptif de l'activité

Cachet de l'établissement
Signature du responsable

Le Reçu à présenter le jour de la brocante vous sera envoyé par mail

Réserve un métrage deml. x 7 € (minimum 5ml) soit : €

-Chèque ci-joint libellé à l'ordre du **C. S. L. Bullion**

Adressé à CSL Mairie de Bullion 149 rue de Guette 78830 BULLION

« La vente alimentaire (dont les boissons) et d'objets neufs est interdite »



COMMUNE DE BULLION

Fête de l'Ascension Brocante Vide-greniers

Règlement

ORGANISATION : La Brocante vide-greniers se tient en partie sur le terrain communal des Framboisines et sur la CD132 longeant ce terrain.

Elle est organisée par et au profit du Comité des Sports et Loisirs de BULLION.

PARTICIPATION : La Brocante vide-greniers est ouverte aux professionnels et aux particuliers. Les marchandises proposées doivent être en conformité avec la liste figurant en fin de page

CONDITIONS : Le droit de place est fixé à 7 Euros le mètre linéaire si réservation et paiement jusqu'au dimanche précédant l'événement, à 8€ si réservation et paiement entre le lundi et jeudi précédant l'événement et 10€ le ml en cas de présentation le matin de la brocante dans la limite des places disponibles. La profondeur est de 5 m et permet le stationnement d'un véhicule derrière les étalages, la longueur minimum est de cinq (5) mètres. La longueur du véhicule ne doit pas dépasser la longueur réservée.

Les membres du CSL à jour de leur cotisation au 1^{er} janvier de l'année en cours bénéficient du demi-tarif pour les cinq premiers mètres

RESERVATIONS : Les demandes de réservations doivent être réalisées au minimum une semaine à l'avance. Elles doivent être accompagnées de la photocopie d'une pièce d'identité et du règlement total correspondant à la longueur retenue. Les paiements par chèque doivent être libellés à l'ordre du C.S.L. En participant à cette brocante les particuliers attestent de leur statut de particulier et de leur participation au plus à 2 vide-greniers dans l'année.

Compte tenu des délais nécessaires à l'acheminement du récépissé d'inscription, les réservations sont closes le lundi soir précédant la brocante (poste) sauf pour les personnes déposant leur bulletin dans la boîte aux lettres de la mairie avant le jeudi soir.

Le total des emplacements est limité à 800 ml. Les inscriptions seront closes dès que ce nombre sera atteint

La réservation est maintenue par le CSL jusqu'à 8h00. Au-delà l'accueil du titulaire de la réservation se fera dans la mesure des places disponibles

En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises au C.S.L. à l'exception des cas de force majeure reconnue.

JUSTIFICATIF : Un reçu sera adressé -ou remis à l'accueil- après réception des règlements et sur présentation de l'extrait d'immatriculation du registre du commerce ou de la carte d'identité. Il devra être présenté à l'accueil de la brocante pour les réservataires et pour tous les exposants lors du placement sur le stand attribué.

ATTRIBUTION : Les places sont attribuées de façon chronologique au fur et mesure de l'arrivée des exposants. Toute cession partielle ou totale de stand entre participant est strictement interdite.

RESPONSABILITE : Chaque exposant est responsable de son stand et en assure la garde, en conséquence il doit être couvert par une assurance. Le comité organisateur dégage toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de tout autre préjudice causé aux marchandises, matériels ou objets divers.

En outre, chaque exposant doit se conformer aux réglementations en vigueur et s'expose le cas échéant aux contraventions prévues par la loi.

La gendarmerie est habilitée à effectuer des contrôles ponctuels.

- SANITAIRES :** Un bloc sanitaire sera mis à disposition des exposants et du public par le comité organisateur.
Ces installations doivent faire l'objet d'une attention particulière et être tenues en parfait état de propreté.
- ALIMENTATION :** Buffet et buvette sont assurés par le comité organisateur, nous n'acceptons pas les ventes de produits alimentaires ou boissons sur la brocante/vidé-greniers.
- CONTROLES :** Une liste complète des exposants précisant les renseignements utiles est tenue à jour par le comité organisateur. Elle est tenue à la disposition de la gendarmerie et des Services de Répression des Fraudes pendant la durée de la brocante.
Cette liste sera déposée à la sous-préfecture de RAMBOUILLET dans la semaine suivant la manifestation.
Le CSL, organisateur de l'événement, se garde le droit d'arrêter partiellement ou totalement l'activité d'un exposant ou de procéder à son expulsion sans remboursement s'il est estimé par un membre du bureau que le règlement ci-dessus n'est pas respecté.
- FOURNITURE :** La fourniture du CSL aux exposants se limite à la mise à disposition pour la durée de la brocante de la parcelle où ces derniers sont placés. Il n'y aura en aucun cas fourniture d'eau, électricité, ou tout autre fluide ou énergie.
- HORAIRES :** La brocante/vidé-grenier est ouverte au public de 7 heures à 18 heures
- INFORMATION:** **La participation à cette "Brocante/vidé-greniers" implique l'acceptation et le respect du présent règlement.**
Ce règlement sera affiché sur le lieu de la Brocante.



COMMUNE DE BULLION

Fête de l'Ascension

Brocante /vidé-greniers

Nature des marchandises

- Brocante :** Ustensiles divers à usages domestiques et ménagers, Bibelots, Petits mobiliers
- Collections:** Cartes postales anciennes, disques, CD, K7, Voitures miniatures vieux outils, Monnaies, timbres, divers
- Végétaux :** Plants de fleurs et de légumes, Plantes décoratives, Plantes aromatiques
- Alimentation:** Non autorisé